

COMPTE RENDU DE RÉUNION

LOGEMENT ET SANTÉ MENTALE

Réunion du 4 avril 2019 dans les locaux ARELOR.

SONT PRÉSENTS :

- Roger Adt, responsable de l'action sociale, Logiest.
 - Jérôme Béguinet, chargé de mission, ARS-DT57.
 - Julie Bourdeaux, Chargée de mission Habitat – Animatrice du Plan Logement d'abord, Metz Métropole.
 - Sandrina Cébadero, cadre de santé, CMP 1 et 3, CH Jury.
 - Christine Clesse, collaboratrice du chef de pôle 5, CH Jury.
 - Isabelle Collignon, directrice gestion locative, Metz Habitat Territoire.
 - Sonya Garbaya, chargée de mission, ARELOR.
 - Maryse Garelli, cadre de santé, CMP 2 et 4, CH Jury.
 - Frédéric Laik, président, GEM L'Albatros.
 - Christine Savini, cadre de santé, ERAH et SIAS, CH Jury
 - Robert Teutsch, délégué, UNAFAM57.
 - Stéphane Tinnes-Kraemer, coordonnateur du CLSM, CH Jury.
-

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Poursuite de la concertation pour la mise en place d'un dispositif de signalement des situations de « crise ».
-

PROCHAINE RÉUNION

- Lundi 6 mai de 14h à 16h30 dans les locaux du Centre de santé Paul Langevin (2 rue Paul Langevin, 57070 Metz).
-

DÉCISIONS

- Demander un avis expert sur les questions juridiques et éthiques qui concernent le consentement du locataire concerné par la procédure de signalement.
 - Approfondir le projet de protocole.
-

SYNTHÈSE

Le groupe s'ouvre à un nouveau partenaire : Metz Métropole représentée par Julie Bourdeaux.

Les cadres de santé du CH de Jury présentent la fiche 1^{er} contact qui servira à recueillir les informations concernant le locataire en situation de « crise ». Des référents sont identifiés dans les 4 Centres médico-psychologiques du Pôle 5 qui couvre le territoire messin.

Les questions juridiques et éthiques de la démarche nécessitent l'avis d'un juriste. Une recherche de conseils sera réalisée pour la prochaine réunion.

L'ouverture de la concertation à de nouveaux partenaires est mise en attente le temps de consolider la démarche envisagée.

Étendre la démarche aux bailleurs privés nécessite de faire aboutir le projet actuel avant d'être envisagé.

INFORMATION

Julie Bourdeaux rejoint le groupe de travail en qualité de chargée de mission habitat de Metz Métropole. Elle a notamment pour mission d'animer le Plan logement d'abord de l'agglomération messine. La démarche a débuté fin 2018 pour une durée de 2 ans. Parmi les actions retenues (prévention des expulsions, actions à destination des publics du SPIP¹ et de l'ASE² ...), le dispositif d'intermédiation locative est mis en œuvre. Les premières entrées dans les logements sont prévues début avril. Metz Métropole assurera le suivi de la convention (la prochaine réunion se tiendra le 25 avril).

Julie Bourdeaux informe de l'appel à projet en cours qui concerne le public « grands marginaux ». Il s'agit d'un financement pour l'accompagnement pluridisciplinaire de dix personnes qui cumulent une problématique d'addiction et de troubles psychiques. Le dispositif doit prendre la forme d'une solution de logement pour ces personnes à la rue.

Sonya Garbaya informe :

- La ville de Forbach s'engage sur les questions de santé mentale dans le cadre de son second Contrat local de santé.
- Une nouvelle session de formation « logement social et santé mentale » sera proposée aux bailleurs.

Robert Teutsch informe :

- L'UNAFAM propose une formation à destination des acteurs de la précarité et de l'insertion.
- Le projet de logement à Frescaty pose question à l'association. Dans quelle mesure les bénéficiaires malades psychiques pourront-ils s'intégrer dans la cité alors que le secteur concerné par cette opération immobilière est une zone commerciale ?

¹ SPIP : service pénitentiaire de probation et d'insertion.

² ASE : aide sociales à l'enfance.

DISCUSSION

Sonya Garbaya introduit la réunion en rappelant que cette rencontre s'inscrit dans le cadre du partenariat entre le CH de Jury et les bailleurs représentés par ARELOR. Après avoir mis en place un dispositif d'intermédiation locative, il s'agit de concevoir un protocole de signalement des situations de « crise » dans le parc de logements sociaux du territoire messin.

Présentation des CMP

Maryse Garelli présente les Centres médico-psychologiques (CMP) des 2^e (route de Thionville) et 4^e (rue Paul Langevin) secteurs. Le CMP Paul Langevin est également un Centre d'activité thérapeutique à temps partiel (CATTP) intersectoriel. Un dépliant d'information de présentation de cette structure est remis aux participants (cf. [annexe 1](#)).

Sandrina Cébadero présente les CMP des 1^{er} (rue Gambetta) et 3^e (Montigny-lès-Metz) secteurs. Elle rappelle que les missions de ces structures concernent l'évaluation, le diagnostic, l'orientation et le suivi des patients. L'équipe pluriprofessionnelle est composée d'infirmiers, d'assistants sociaux, d'un psychologue et d'un psychiatre. Des visites à domicile sont possibles pour réaliser une évaluation clinique, de l'éducation thérapeutique du patient, etc.

Christine Clesse fait part de l'actualisation en cours de la sectorisation du Pôle 5 dans le but d'apporter une réponse harmonisée. Sur ce point, Jérôme Béguinet indique que cela nécessitera certainement un arrêté du directeur général de l'ARS.

Propositions pour approfondir le protocole de signalement

1. Outil « fiche 1^{er} contact des CMP »

Maryse Garelli présente la fiche 1^{er} contact (cf. [annexe 2](#)). Ce document est utilisé par l'infirmier qui reçoit le signalement. Christine Savini précise que les référents sont chargés d'approfondir l'évaluation de la situation.

Les représentants des bailleurs proposent d'ajouter à la partie « Gestion de la demande » de la fiche les champs « Nom de la structure » et « Nom du référent » pour les items « Travailleur social » et « Bailleurs sociaux ». Cela permettra d'éviter une longue liste à cocher des acteurs de ces secteurs qui sont nombreux.

Il est convenu que le signalement d'une situation se fera par téléphone. La transmission initialement envisagée par mail pose un problème de confidentialité.

Christine Savini propose une réunion de suivi des situations tous les 3 mois.

2. Consentement du locataire

Christine Clesse demande si les bailleurs informeront les locataires de la démarche de signalement.

Sur ce point, Jérôme Béguinet rappelle que les personnes concernées restent libres de s'engager dans une démarche de soins. Il conseille également d'adapter la fiche 1^{er} contact au règlement général sur la protection des données (RGPD)³.

Christine Savini fait part de la nécessité de respecter le cadre réglementaire et éthique qui concerne la démarche envisagée. L'alliance avec le locataire concerné est indispensable pour aboutir, si cela était nécessaire, à son consentement aux soins.

Isabelle Collignon propose qu'une recherche d'informations soit réalisée auprès d'autres territoires qui ont l'expérience de ce type de démarche.

Sandrina Cébadero propose également de contacter un juriste qui intervient dans la formation des cadres de santé.

Stéphane TK diffuse aux participants le dépliant Psycom sur les « Modalités de soins psychiatriques⁴ ».

Ouverture de la concertation à d'autres partenaires

Metz Métropole qui porte le Plan logement d'abord a rejoint la réflexion. La question est posée d'ouvrir le groupe à d'autres partenaires, en particulier :

- Le Département de la Moselle (contact : Isabelle Guillaume, déléguée Territoriale du territoire de Metz-Orne).
- Services tutélares.

Il est convenu d'attendre d'avoir suffisamment avancé avant de proposer à d'autres partenaires de s'associer à la démarche.

Remarques complémentaires

Frédéric Laik demande comment le protocole sera mis en œuvre auprès des bailleurs privés.

Isabelle Collignon indique qu'il existe des syndicats qui fédèrent les bailleurs privés.

³ RGPD, par où commencer ? Consultable sur le site internet de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/rgpd-par-ou-commencer>

⁴ Modalités de soins psychiatriques. Dépliant d'information édité par Psycom. Consultable sur internet : <http://www.psycom.org/Droits-en-psychiatrie/Modalites-de-soins-en-psychiatrie>

Stéphane TK rappelle que le projet actuel concerne les logements gérés par les bailleurs sociaux du territoire messin et les Centres médico-psychologiques gérés par le Centre hospitalier de Jury. Il convient de faire aboutir ce projet avant d'envisager de le transposer au parc de logements gérés par les bailleurs privés.

ANNEXES

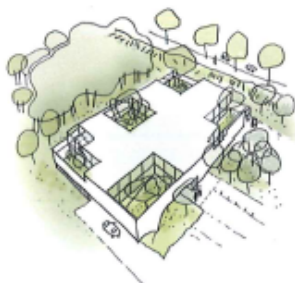
ANNEXE 1 : DÉPLIANT DE PRÉSENTATION DU CENTRE DE SANTÉ PAUL LANGEVIN



POUR QUI ?

Le Centre Médico Psychologique accueille toutes les personnes en souffrance psychique ou psychologique. C'est un lieu de soins, d'accueil et d'orientation situé au plus proche de votre lieu de vie. Vous, ou vos proches, pouvez demander des conseils ou des soins.

Le Centre de Santé Mentale Paul Langevin couvre les communes de Marly Village, Augny, quartier de Borny, La Grange aux Bois, quartier de Grigy, Technopôle Sablon, Plantière, Queuleu, Magny et les communes du canton de Vermy.



POURQUOI ?

Nous vous proposons :

- des actions :
 - de prévention
 - de diagnostic
 - d'orientation
 - de suivi ambulatoire
 - un accueil
 - de l'aide
 - une écoute
 - un soutien aux familles
- une continuité des soins, en articulation avec les unités d'hospitalisation du Centre Hospitalier de Jury

VOTRE PREMIER RENDEZ-VOUS

Vous serez reçu dans le cadre d'un entretien d'accueil, avec un infirmier, afin d'évaluer votre demande.

Une orientation vous sera proposée :

- consultations médicopsychiatriques et/ou psychologiques
- entretiens infirmiers
- suivi à domicile
- accompagnement social -réseau de soins
- centre d'activité thérapeutique à Temps Partiel (CAATP) etc.

AVEC QUI ?

Vous serez accueillis par une équipe de professionnels :

- médecins psychiatres
- cadre de santé
- infirmiers
- psychologues
- assistants sociaux
- secrétaire médicale

Nous travaillons avec d'autres professionnels médico-sociaux et institutionnels du secteur.

ANNEXE 2 : FICHE 1^{ER} CONTACT DES CMP DU PÔLE 5

FICHE SIGNALEMENT - CMP

CMP

Date du signalement :	<input type="text"/>
Demande gérée par :	<input type="text"/>
Par téléphone	<input type="checkbox"/>

IDENTITÉ ET RENSEIGNEMENTS SOCIO-ADMINISTRATIFS

NOM Usuel NOM Sur présentation

PRÉNOM Naissance Date de naissance :

ADRESSE

TÉLÉPHONE

SITUATION FAMILIALE

SITUATION PROFESSIONNELLE En activité : OUI NON

RESSOURCE: AAH Invalidité/Retraite RSA All. Chômage

PROTECTION JURIDIQUE Sauvegarde de Justice Curatelle renforcée Tutelle
Curatelle simple

MEDECIN TRAITANT :

Suivi SPIP : Oui Non

Mesure Educative Judiciaire : AEMO : (Autres :

AUTRES

INFORMATIONS SUIVI PSY

Antécédents d'hospitalisation en psy	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Suivi ambulatoire - Cmp	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Suivi libéral	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

GESTION DE LA DEMANDE

Adressé par :

MÉDECIN

Nom :	<input type="text"/>	Téléphone :	<input type="text"/>
Nom :	<input type="text"/>	Téléphone :	<input type="text"/>

IDE Lib.

Travailleur social

AIEM <input type="checkbox"/>	AMLI <input type="checkbox"/>	ADOMA <input type="checkbox"/>	AUTRES <input type="checkbox"/>
Nom :	<input type="text"/>	Téléphone :	<input type="text"/>

Bailleurs sociaux

LOGIEST MHT <input type="checkbox"/>	ETAP/HABITAT <input type="checkbox"/>	AUTRES <input type="checkbox"/>	
Nom :	<input type="text"/>	Téléphone :	<input type="text"/>

Tiers / Famille /
Personne ressource

Nom :	<input type="text"/>	Téléphone :	<input type="text"/>
-------	----------------------	-------------	----------------------

AUTRES :

MOTIF DE LA DEMANDE

<input type="checkbox"/> Risque Suicidaire	}	<input type="checkbox"/> Troubles du voisinage
<input type="checkbox"/> Troubles du comportement		<input type="checkbox"/> Confusion / Activité délirante
<input type="checkbox"/> Etat d'agitation / crise clastique		<input type="checkbox"/> Inversion du rythme nyctéméral
<input type="checkbox"/> Conduites addictives		<input type="checkbox"/> Dégradation de biens matériels (dans et hors logement)
<input type="checkbox"/> Incurie / Insalubrité / Diogène		<input type="checkbox"/> Agressivité auto/hétéro - Violence
<input type="checkbox"/> Souffrance psychique / Détresse		<input type="checkbox"/> Isolement / Claustration / Refus de contact

ACTIONS DÉJÀ ENGAGÉES PAR LES TIERS :

COMMENTAIRES :

TRAITEMENT DE LA DEMANDE :

Orientation CMP

<input type="checkbox"/> RDV avec :	<input type="text"/>	RDV donné par Téléphone <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Date de RDV :	<input type="text"/>	(ou directement)
		RDV à donner : par courrier <input type="checkbox"/>
		par téléphone <input type="checkbox"/>
		Nécessité de rappeler le demandeur : <input type="checkbox"/>
		Demandeur doit recontacter lui-même : <input type="checkbox"/>
		Proposition d'une rencontre avec les partenaires <input type="checkbox"/>

Orientation psy libéral

Autres